



Región de Murcia



CPMIR INTERMEDITERRANEAN
COMMISSION



Commission Interméditerranéenne de la CRPM

Groupe de Travail sur « Transport et Politique Maritime Intégrée »

PLAN D'ACTION 2019-2020

I- Introduction et contexte

Fruit de la fusion de deux anciens groupes de travaux en 2014, le groupe de travail commun «Transport et Politique Maritime Intégrée» a dès lors été co-présidé sur les périodes 2015-2016, 2016-2017, 2018-2019 par les Régions de **Murcie** et **Sud**, en charge respectivement des volets transport et maritime.

En effet, les questions maritimes et de transport soulèvent des **défis communs**, que ce soit par exemple à travers la planification spatiale maritime, la gestion intégrée des zones côtières, la sécurité maritime, le transport maritime durable, ou le rôle des ports dans le développement socio-économique des régions et la gouvernance multi-niveau des corridors, les questions de l'accès et l'interopérabilité des données marines et côtières, ainsi que sur le plan des ressources financières pour la construction d'infrastructures (ou pour la mise en marche d'actions de coopération) efficaces.

Les discussions et avancements réalisés ces dernières années ont permis d'identifier les priorités et les questions partagées par les membres permettant ainsi à la CIM d'élaborer un **plan d'action commun** qui a été régulièrement mis à jour. Il vise à favoriser une forme plus intégrée des interactions et partenariats entre les Régions membres, augmenter l'impact des actions de plaidoyer auprès des institutions européennes, par la diffusion de résultats issus d'un travail coordonné et développé autour des différentes thématiques. Le groupe de travail poursuit l'action précédemment engagée, accompagnant l'effort des autorités régionales pour une meilleure implémentation des règlements de l'UE et des accords méditerranéens, notamment sur les politiques maritimes et de transport, une meilleure prise en compte au niveau national et européen de leur rôle, et encourager une coordination active et efficace.

Les actions effectuées notamment à travers le projet MAREMED en 2010-2013 ont couvert un large spectre d'activités sous une dimension transnationale (Gestion Intégrée des Zones Côtières, pollution – incluant notamment la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau-, adaptation au changement climatique dans les zones côtières, pêche, gestion des données maritimes et côtières, gouvernance). Le projet a réalisé une vue d'ensemble des politiques implémentées et de leur gouvernance, proposant des outils innovants pour mettre en synergie les politiques régionales, européennes et méditerranéennes. La phase de dissémination des résultats, notamment à travers l'organisation d'évènements à portée politique, s'est jointe au message politique adopté par la CIM sur le renforcement des conditions-cadres pour la croissance bleue dans la Méditerranée avec les Régions côtières.

Cette étape a soulevé de nouvelles questions liées à la Croissance bleue. Une approche intégrée de la gestion des zones côtières élevé en tant que prérequis pour le développement de la Croissance Bleue et pour une mise en œuvre efficace des politiques maritimes européennes en général. En effet, il est indispensable de prendre en considération les conditions climatiques, géographiques et géostratégiques méditerranéennes.

Dans le cadre du projet MAREMED et de activités de la CIM, l'approbation de la **Charte de Bologne** (*Charte des Régions pour la promotion d'un cadre commun aux actions stratégiques visant à la protection et au développement durable des zones côtières méditerranéennes*) qui promeut d'une manière forte et efficace

les politiques conjointes au niveau des zones côtières et marines, a permis de générer un effort politique commun et la structuration de projets de coopération spécifique dans l'aire méditerranéenne (ainsi qu'un regroupement de ces derniers). La charte marque aussi les réflexions envers une approche macro-régionale méditerranéenne où la dimension maritime en constituerait le pilier principal.

L'inclusion d'une forte dimension maritime dans les stratégies macro-régionales, notamment pour la stratégie adriatique-ionienne et les nouvelles stratégies et initiatives émergentes dans le bassin méditerranéen reste en effet une priorité pour les administrations côtières de la CIM. La poursuite des travaux, dans le cadre des recommandations de la Charte de Bologne, doit aider à la naissance de projets clés sous une même approche, permettant de couvrir tous les sujets mis en jeu dans les territoires côtiers lors de la programmation 2014-2020 et plus. Dans ce cadre, le « comité de coordination » de la Charte de Bologne, mis en place en 2014 pour la définition d'un **plan d'action conjoint pour le développement des conditions pour la croissance durable** des côtes méditerranéennes, sous l'impulsion et en coordination avec le projet de coopération COASTGAP et ses promoteurs, a donné des résultats concrets qui sont poursuivis et concrétisés dans la période 2014-2020.

De plus, tel un pont entre les deux périodes de programmation, l'approche maritime intégrée du programme Interreg MED a mis en place un partenariat unique qui a contribué à la mise en œuvre efficace de la programmation 2014-2020, en adéquation avec la perspective de croissance bleue et a favorisé le potentiel de développement des activités économiques maritimes et marines en Méditerranée. La CIM qui a été engagée dans ce cadre à travers le projet **COM&CAP MarInA-Med**, le premier projet de communication intégrée et de stratégie de capitalisation de treize autres projets approuvés dans ce volet maritime. MarInA-Med a opéré sur 2014-2015, réalisant des activités de communication et capitalisation adressant les 4 axes prioritaires de l'Innovation maritime et du développement économique, la Protection de l'environnement, le Transport et l'accessibilité, la Gouvernance et réponse politique.

MarInA-Med a ainsi livré un ensemble puissant d'outils de communication et de capitalisation, dont un Document politique sur l'approche maritime intégrée en Méditerranée, incluant des recommandations techniques et politiques extraites des projets. Au sein de sa dimension transversale, le travail de collecte, traitement et dissémination des résultats des 13 projets a permis l'exploitation et la diffusion des messages techniques et politiques par de multiples parties prenantes et cibles spécifiques dans l'espace euro-méditerranéen et au-delà.

MarInA-Med a conduit à une série d'actions tirées de ses travaux qui ont été financées avec la participation de la CIM, de ses membres ainsi que des partenaires clés dans le cadre des appels du programme depuis 2016. Cinq projets maritimes ont ainsi été sélectionnés (2016-2019) sur des questions comme l'environnement et la protection de la biodiversité, l'innovation et la croissance bleue, le tourisme maritime et côtier durable, le transport urbain durable, et la rénovation énergétique dans les bâtiments. Forte de ces expériences, la CIM a également contribué à la soumission de nouvelles propositions sous de nouveaux appels à projets Interreg MED, actuellement en cours d'évaluation. Elle a par ailleurs apporté son expertise à ses membres pour la présentation d'autres propositions capitalisant sur les bonnes pratiques de ses précédents projets, notamment sous le Programme IEV CTF MED, permettant de fait un impact des résultats amplifié sur un périmètre méditerranéen toujours plus étendu.

Concernant les politiques de transport les anciens travaux du Groupe de Travail ont été conditionné par la **révision du RTE-T**, et ainsi ses membres avaient pour objectif le suivi des propositions réglementaires sur le RTE-T et le MIE, et en particulier sur l'état d'avancement des négociations sur les corridors et nœuds du réseau central et la proposition de sous-corridor maritime en méditerranée occidentale (le corridor n°3). Considéré comme prioritaire par son impact socio-économique, le corridor Méditerranéen a fait partie d'une analyse de projets à prioriser et d'une proposition de structure pour sa gouvernance, ciblant notamment sa planification dans un contexte budgétaire difficile, la configuration d'une stratégie commune pour une optimisation des coûts et engendrer ainsi une meilleure compétitivité des territoires concernés à niveau public et privé. Le Groupe et ses régions ont aussi contribué aux travaux de monitoring des autres corridors qui concernent la Méditerranée et ont participé dans la première phase de sa gouvernance (*fora*) en coordination avec l'intergroupe transport de la CRPM. De plus, la CIM a participé avec la CRPM à la révision du Livre Blanc sur le Transport rédigé en 2011.

Conjointement avec la CRPM, la CIM a également fait le suivi des connexions maritimes-terrestres en tant que tronçons complémentaires du réseau central, et en particulier le suivi de l'intégration des Autoroutes de la Mer – spécifiquement de la Méditerranée – leurs financements, mais aussi les questions liées aux accès

terrestres aux ports, l'adaptation des installations portuaires, les terminaux ferroviaires et centres logistiques, les nouvelles lignes de cabotage et l'aide aux services maritimes et aux équipements.

En outre, une réflexion des possibilités de développement du transport maritime durable en Méditerranée a été commencée, sur des thèmes en relation avec la Directive soufre, les politiques portuaires, et les instruments financiers pour un transport durable.

Finalement, la dimension de Voisinage de la politique de transport Européenne est un aspect qui a aussi été adressé pour la réflexion qui sera développée dans le futur et en lien avec le suivi des activités de l'Union pour la Méditerranée, et du dialogue 5+5, parmi d'autres.

Plus récemment et au niveau de la gouvernance, les stratégies émergentes comme EUSAIR, des initiatives comme Ouest Med, Bluemed sur la recherche et l'innovation ou les travaux de l'Union pour la Méditerranée sur l'économie bleue sont également apparues dans le panorama méditerranéen et constitueront le cadre de l'action de ce groupe. Dans le même temps, plusieurs Directives de l'UE sont mises en œuvre : la planification spatiale maritime, la Directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin, Habitat, Oiseaux, dont la CIM et la CPRM devront suivre l'impact sur le terrain et le rôle des régions. Enfin, l'UE réfléchit sur son avenir, de sorte que la CIM devra continuer à faire pression pour une forte dimension maritime et une impulsion saine sur les investissements maritimes.

Les actions et les objectifs de ce groupe s'inscrivent dans le cadre de l'[Agenda maritime](#) de la CRPM et aideront à aborder les [questions clés soulevées par l'organisation](#) concernant la préparation des politiques maritimes dans la période post-2020 ainsi que sur les problèmes de durabilité et d'accessibilité à l'échelle méditerranéenne.

II - Objectifs, thématiques de travail et priorités

A. Objectifs principaux

Dans la période 2019-2020, en tant qu'objectif principal, le groupe de travail poursuit le travail entrepris sous l'angle des questions maritimes sur le renforcement de l'approche maritime intégrée, et le soutien au développement de la croissance bleue durable en Méditerranée. Sous l'angle spécifique du transport, il visera en priorité l'amélioration de l'accessibilité à travers la mise en place d'une stratégie commune aux Régions méditerranéennes pour une meilleure intégration de leurs espaces et connexion de leurs territoires dans le contexte de bassin maritime, européen, et mondial, et le développement d'une approche globale prenant en compte les spécificités terrestres et maritimes de la zone méditerranéenne. En application de l'accord de Paris sur le changement climatique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports est également un objectif majeur du groupe de travail. Dans l'ensemble, la mobilisation des régions dans le cadre de ce groupe de travail vise à l'amélioration de la gouvernance, de la coordination et de la valorisation du rôle des régions dans la mise en œuvre des politiques européennes maritimes et de transport impactant la Méditerranée.

B. Les thématiques principales couvertes par l'action du Groupe

Le groupe de travail « Transport et Politique Maritime Intégrée » inclut les thématiques maritimes et transport qui peuvent être mises en synergie avec d'autres groupes de travail de la Commission Interméditerranéenne et en corrélation avec les activités des groupes de travail CRPM.

Thématiques prioritaires :

1- RTE-T/MIE, corridors de transport ayant un impact en Méditerranée et autoroutes de la mer. Tout en apportant ses contributions aux objectifs du groupe de travail Transport de la CRPM, la Commission Interméditerranéenne poursuivra le suivi sur le RTE-T et le MIE, et l'implémentation/gouvernance des corridors – notamment sur le corridor méditerranéen – et élargira son analyse des projets à prioriser en approfondissant l'analyse ou les réflexions concernant les autres corridors en lien avec la zone méditerranéenne. Elle pourra ainsi renforcer les actions de plaidoyer envers la DG Move de la CE et les États pour la défense d'une stratégie commune et l'augmentation des synergies avec les parties prenantes territoriales, l'amélioration de la communication sur les prochaines étapes du processus de décision, les modalités de révisions des plans d'actions et du RTE. La CIM continuera à accompagner le travail de la CRPM sur les Autoroutes de la Mer et restera attentive à une intégration effective des AdM dans les corridors

« terrestres » et à une organisation efficace entre les coordonnateurs terrestres et des AdM. La CIM suivra aussi la situation concernant le PART (Plan d'Actions Régionales pour le Transport en Méditerranée) et les connections avec les pays voisins.

2- Transport maritime durable, aérien et multimodal – logistique et transport de marchandises. La Commission Interméditerranéenne continuera à analyser avec la CRPM les possibilités de développement d'un transport maritime durable intégrant l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre et la qualité de l'air dans les ports, à travers la mobilisation dans le suivi du forum européen du transport maritime durable et les questions liées à l'application de la Directive soufre, ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre dus aux transports terrestres, maritimes et aériens des personnes et des biens (logistique) en application de l'objectif européen pour 2020.

De plus, il s'agit de poursuivre les réflexions pour soutenir les nouvelles fonctions des ports et leur durabilité incluant la conformité des installations face à l'augmentation du trafic maritime (plus particulièrement le transport de marchandises via porte-conteneurs), mais aussi concernant le transport maritime à courte distance entre l'UE et les pays méditerranéens hors UE, les nœuds intermodaux, la pérennité et le développement de lignes maritimes régulières et de services, et enfin l'amélioration de la coopération entre les ports dans l'absorption d'un trafic maritime en forte croissance, tout en maintenant leurs spécificités.

Parallèlement, la CIM continuera à capitaliser l'information et développer les idées concernant les politiques portuaires, propositions sur l'implantation des AdMs, instruments financiers pour l'accessibilité, le trafic fer-port et les terminaux intermodaux, ainsi que sur l'activité logistique des ports en Méditerranée.

Enfin sur les autres secteurs, les travaux viseront le rééquilibrage territorial du réseau aéroportuaire, et la contribution à la mise en place des travaux de la CRPM concernant la stratégie de l'aviation de l'UE, l'amélioration de la fluidité du trafic autoroutier, l'interopérabilité du réseau ferroviaire, l'homologation et l'accès aux infrastructures de transport, l'intermodalité ligne ferroviaire-route pour promouvoir l'intégration et l'interconnexion entre les différentes modalités de transport et l'homologation des réseaux et système de trafic en général. Finalement, le développement de plateformes logistiques multimodales pour une offre de services intermodaux adéquats et le développement des activités logistiques afin d'accroître la compétitivité régionale.

3- Périphéries et accessibilité. En synergie avec la Commission des îles et le groupe transport de la CRPM, il s'agit d'aborder la question d'une compensation de la marginalisation des espaces périphériques et insulaires en se focalisant principalement sur les ports et les aéroports de ces zones. Ceci est également un suivi de la campagne pour l'accessibilité 2015 de la CRPM, que la CIM a soutenu avec un séminaire organisé à Malaga en 2015 sur les ports intelligents, l'accessibilité, le transport maritime durable, et d'autres activités. La connectivité des régions périphériques au RTE-T doit aussi être considérée, car une nette amélioration de l'accessibilité entre les connexions du réseau global avec le réseau principal est nécessaire et qu'il faut établir un programme efficace qui prendra en compte ces connexions dans le MIE, tenant compte du faible niveau de fonds associés sur les appels concernant ces actions et la rigidité mise en place pour leur intégration dans les corridors du réseau principal, comme cela s'est manifesté dans l'élaboration du Plan de travail du Corridor Med.

4- Gestion Intégrée des zones côtières et Planification spatiale maritime. Dans le cadre d'une analyse du lien entre les régions et la mise en œuvre de la directive MSP menée par la CRPM, la Commission Interméditerranéenne pourra notamment mener des initiatives en lien avec le travail de capitalisation des projets Maremed (en lien avec la charte de Bologne et le Plan d'action conjoint développé dans le cadre de COASTGAP), du projet COM&CAP MarInA-Med, et le plus récent PANACeA, les projets InnoBlueGrowth et SIMWEST Med, entre autres. La CIM pourra ainsi appuyer l'activité de suivi de la CRPM de la directive MSP dans les régions du bassin méditerranéen. Ce travail sera développé principalement à travers le projet SIMWEST MED à un niveau méditerranéen occidental.

5- Adaptation au changement climatique dans les zones côtières. Les réflexions sont menées dans différents cadres connectés avec la Charte de Bologne et son plan d'action conjoint, à la révision de la Stratégie SDDM, du groupe de travail de la CIM « Énergie et Eau », la nouvelle Task Force de la CRPM sur le Climat, et d'autres projets en cours (Co-Evolve (Interreg Med), Co-Evolve4BG (IEV CTF Med), MedCoasts4G (UpM) notamment). Toutes ces réflexions capitalisent les résultats obtenus dans le cadre de MarInA-Med et ceux de Maremed, mais également dans le cadre des contributions des régions de la Méditerranée à travers les réunions Med Cop Climat.

6- Économie, investissements et industrie maritime (incluant industries navales, énergies marines, yachting professionnel...). Plusieurs travaux seront développés au sein d'une Task Force spécifique chargée de l'économie bleue dans le cadre des travaux de l'Union pour la Méditerranée au niveau global du bassin et des initiatives émergentes telles que Ouest Med et Bluemed. Des projets spécifiques seront également mis en œuvre. Tout cela continuera d'alimenter l'agenda maritime de la CRPM et fonctionnera sous l'angle de la Méditerranée. La CRPM contribue au lancement d'une stratégie maritime industrielle européenne dans le cadre de la mise en œuvre de LeaderShip2020 et à l'amélioration de ses travaux sur les investissements maritimes dans le cadre de son analyse sur les stratégies de spécialisation intelligente. Les travaux de la CIM développeront des réflexions et des actions cohérentes et liées à ces activités avec un impact clair sur le terrain.

7- Pêche et aquaculture. Dans le cadre des actions CRPM visant une Politique Commune de la Pêche plus durable, compétitive et sociale, la Commission Interméditerranéenne pourra poursuivre ses contributions et ses réflexions sur le futur de la pêche en Méditerranée à travers la capitalisation des projets maritimes liés à MarInA-Med, les résultats à venir du projet PANACeA en cours, et les actions et les réflexions prioritaires à développer dans le cadre d'une task force dédiée. Cette Task Force travaillera aussi sur le suivi de l'implémentation du FEAMP, stratégies aquaculture et la dimension externe de la Politique Commune de la Pêche.

8- Production et gestion des connaissances - données maritimes et marines. En s'appuyant sur la Charte de Bologne et le travail effectué dans Maremed, la Commission Interméditerranéenne en lien avec l'agenda maritime de la CRPM participera à l'actualisation de l'analyse sur les questions liées aux données marines (interopérabilité des données, mise en place de plateformes de diffusion, formations des utilisateurs/régions) et aux échanges avec les institutions européennes, aux débats dans la lignée du séminaire organisé en novembre 2014 avec Eurisy. En parallèle, la Commission Interméditerranéenne peut apporter un soutien aux actions de la CRPM dans la promotion de la création d'une Communauté de l'innovation et de la Connaissance sur les enjeux maritimes dans le cadre de l'institut européen de Technologie (IET).

9- Protection des écosystèmes marins. Concernant le suivi de l'implémentation des règlements et directives en matière d'environnement, le travail en lien avec les résultats des projets Maremed, MarInA-Med (en particulier du projet Med-IAMER) et PANACeA pourront mobiliser les membres de la Commission. Ceci notamment pour le développement d'une position CRPM en lien avec la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin et en cohérence avec les processus internationaux autour de la dimension maritime des engagements de Rio+20. Ce travail impliquera aussi des synergies avec des réseaux tel que Med Pan, le réseau des zones maritimes protégées de la Méditerranée.

10- Sécurité & surveillance maritime. En parallèle à la mobilisation de la CRPM pour la reconnaissance du préjudice écologique Erika et aux débats sur la Directive Responsabilité Environnementale, les membres de la Commission Interméditerranéenne sont concernés par cette thématique - qui a déjà fait l'objet de séminaires spécifiques dans la Méditerranée et pourront y contribuer à ce sujet en capitalisant les résultats de MarInA-Med, et des projets plus récents comme InnoBlueGrowth (Interreg Med) qui capitalise des projets qui traitent de la Surveillance Maritime d'un point de vue technologique et commercial, et le projet PANORAMED (Interreg Med), qui aborde la surveillance maritime dans une optique de gouvernance multi-niveaux en Méditerranée.

11- Tourisme maritime et côtier. Le travail se fera en lien avec le groupe cohésion économique et sociale dans le cadre duquel la région de Crète gère une task force spécifique sur « Culture et Tourisme Durable », et le groupe de travail CRPM dédié au tourisme durable dont les actions envisagées concernent une analyse des liens entre politiques régionales et la stratégie européenne pour le tourisme côtier et maritime. Incluant une dimension de bassin maritime, cette analyse nécessitera des échanges techniques entre les membres de la Commission Interméditerranéenne. D'autres activités comme des échanges de bonnes pratiques et le développement de projets à dimension interrégionale/interbassins sont également envisagées. Le travail sur le tourisme sera mis en œuvre par des projets concrets où la CIM CRPM participe déjà et qui se déroulera dans la période 2017-2019 (ex. MITOMED +, CO-Evolve, etc.) et le projet PANORAMED (Interreg Med) sur une échelle de temps plus large, qui aborde le tourisme maritime et côtier dans une optique de gouvernance multi-niveaux en Méditerranée. La CIM veillera à poursuivre ses travaux sur le sujet notamment via la présentation de nouveaux projets, actuellement en cours de préparation/soumission.

12- Emploi-formation dans le domaine de l'économie maritime. Dans le cadre du développement de nouvelles initiatives à l'échelle des bassins maritimes suite aux recommandations issues de l'initiative Vasco da Gama, les régions intéressées pourront prendre part au montage de l'action Vasco da Gama-Med, qui pourrait générer davantage de spins off tels que l'Université d'été Vasco da Gama (Bari, juillet 2018) ou celle de la Communauté Croissance bleue (InnoBlueGrowth, Kotor-ME, juillet 2019). De potentielles futures actions pourraient être soumises à la labellisation de l'Union pour la Méditerranée et aux instances et programmes de coopération de la zone Adriatique-Ionienne ou Ouest Med. Dans cette perspective une Task force spécifique coordonnée par la région Vénétie a été mise en place dans le groupe « Cohésion Economique et Sociale ».

C. Les axes et leurs actions

Le groupe de travail de la Commission Interméditerranéenne « Transport et Politique Maritime Intégrée » organise ses actions sous deux axes principaux traitant de leurs problématiques respectives et d'un axe plus transversal qui concerne les problématiques communes relatives non seulement aux questions maritimes mais aussi de transport. Dans chaque domaine, certaines actions clés sont identifiées.

1- Soutien aux initiatives pour l'amélioration de l'accessibilité de la zone méditerranéenne et de la connexion de ses territoires à travers le RTE-T/MIE

- Monitoring sur les stratégies européennes, réglementations en lien avec la politique européenne de transport, recommandations
 - Veille générale sur l'évolution du RTE-T/MIE et analyse des plans de travail des corridors, Appel CEF, amendements de l'annexe I pour de futures révisions.
 - Participation coordonnée des régions dans le cadre de forum sur les corridors – plaidoyer auprès des Etats, du Parlement Européen (Comité TRAN) et de la DG Move de la CE (incluant la demande de co-organisation d'une réunion de coordination décentralisée des forums des corridors au niveau régional et mécanismes de coordination parmi les régions en ce qui concernent les infrastructures transfrontalières).
 - Monitoring sur l'implémentation et la gouvernance multi-niveau des corridors de la zone méditerranéenne (la révision des plans des corridors) – révision des propositions de projets prioritaires pour les régions, et analyse sur d'autres corridors concernant le bassin méditerranéen.
 - Réflexions en lien avec la Commission des îles sur comment compenser la marginalisation des espaces périphériques et insulaires en se focalisant sur les ports et les aéroports et les autoroutes de la mer.
 - Réflexions concernant la dimension de voisinage de la politique de transport et le PART (avec l'implication des membres de la rive sud), capitalisation des recommandations des projets ESPON comme ITAN, monitoring et synergie avec les travaux de l'UpM, les dialogues pertinents du 5+5, les actions des organismes comme le CMI (Centre pour l'Intégration en Méditerranée).
 - Participation à la révision des documents de l'UE concernant les problématiques des transports.
- Soutien à la réflexion concernant l'amélioration des instruments de financements européens pour les initiatives liés à l'accessibilité
 - Réflexions sur les contributions les plus efficaces des fonds structurels et des programmes de coopération territoriale aux problématiques liées à l'accessibilité en Méditerranée
 - Amélioration du financement du RTE-T à travers une coordination de fonds MIE, cohésion, FEDER, FSE, Plan Juncker...
 - Réflexions sur un critère d'accessibilité et de connectivité dans le processus de sélection des appels MIE en coordination avec la CRPM
- Networking, développement des partenariats, réflexions sur les projets communs et préparation de futurs projets pilotes/stratégiques des régions

- Participation au suivi de la campagne pour l'accessibilité CRPM 2015
- Réflexions suite au travail de capitalisation de MarInA-Med et d'autres projets qui concernent le transport maritime durable, l'environnement et les ports.
- Identification de possibles projets à développer dans le cadre des programmes de coopération, MIE, autres instruments
- Possibles partenariats à développer avec des organismes externes, projets etc., et participation par des représentants régionaux à des séminaires ou conférences pertinents (ex. Forum Logistique/Comité d'Alliance Sectorielle, Ascame, etc.)

2- Soutien au développement de l'approche maritime intégrée pour la croissance bleue en Méditerranée

- Veille sur les directives européennes, communications et règlements en lien avec la PMI/Croissance bleue et production de recommandations politiques
 - Le suivi des règlements européens et intergouvernementaux, et des initiatives politiques qui contribuent aux conditions cadres pour la croissance bleue dans les pays méditerranéens :
 - Directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM)
 - Planification de l'espace maritime (PEM)
 - Directives Habitats et Oiseaux
 - Stratégie sur l'adaptation au changement climatique
 - Objectif de l'UE de réduction de 20% des émissions du gaz à effet de serre pour 2020
 - Les initiatives de l'UE concernant les données marines – Connaissance marine 2020
 - Le protocole GIZC pour la Méditerranée (Convention de Barcelone) et son plan d'action de mise en œuvre (2012-2019).
 - Directive Inondations (FD) – en synergie avec le groupe « Eau et Energie »
 - Directive-cadre sur l'eau (DCE) – en lien avec le groupe « Eau et Energie »
 - Autres ou Actualisation/suivi des recommandations politiques du projet Maremed
 - Suivi et élaboration des recommandations politiques qui seront émises dans le cadre des documents politique de la CIM et les projets en cours d'exécution (ex. PANACeA, InnoBlueGrowth, SIMWEST MED), la capitalisation du document politique de MarInA-Med.
 - Participation aux futures consultations de l'UE
- Continuer de nourrir le travail et la plateforme sur les investissements maritimes liés aux stratégies de spécialisation intelligente (RIS3) lancée par la CRPM et monitoring des instruments de financements européens pour les initiatives liés à la croissance bleue
 - Participation aux activités sur les Investissements maritimes de la CRPM en apportant la vision des régions de la Med (échanges de bonnes pratiques, networking, conférences, analyses etc.)
 - Monitoring sur les fonds ESI (FEDER, partie du fond européen pour les affaires maritimes et la pêche dédiée à la Politique maritime Intégrée)
 - Veille sur les appels à projets intégrant une possible dimension maritime : Horizon 2020, Life+, Programme IEV CTF Med, Programme MED, INTERREG Europe, autres...
- Participation et promotion d'une dimension maritime forte dans la stratégie adriatique-ioniennne, l'initiative ouest-méditerranéenne, et autres futures stratégies ou initiatives macro-régionales en Méditerranée

- Collaboration avec le groupe de travail de la Commission Interméditerranéenne « Coopération territoriale et stratégies macro-régionales », la Task force CRPM sur la stratégie adriatique-ioniennne, et la commission CRPM Balkans et Mer Noire
 - Contribution à l'implémentation des piliers maritimes de la stratégie EUSAIR pour la zone adriatique-ioniennne avec la participation dans des initiatives concrètes, la capitalisation des projets antérieurs, le monitoring de la mise en place de la stratégie en général
 - Collaboration avec le mécanisme d'assistance de l'initiative Ouest Med sur ses piliers maritimes pertinents et via des réflexions pour l'élaboration de projets à l'échelle de la zone, incluant une collaboration avec des parties prenantes du Voisinage européen
 - Capitalisation et actualisation des résultats Maremed – Charte de Bologne/COASTGAP – Plan d'action conjoint via notamment les projets Co-Evolve (Interreg Med), Co-Evolve4BG (IEV CTF Med), MedCoast4BG (UpM)
 - Action de plaidoyer multi-ciblée sur synergies DG MARE/REGIO, travail au sein de l'Intergroupe Mers, îles, Rivières et Zones côtières (SEARICA)
- Développement de partenariats, réflexions sur les projets communs et préparation de futurs projets pilotes/stratégiques (dans le cadre des thématiques maritimes principales listés dans ce plan de travail)

Collaboration avec l'Intergroupe Mers, îles, Rivières et Zones côtières du Parlement européen dont la CRPM assure le secrétariat.

- Développement d'un projet horizontal de capitalisation (sous le modèle MarInA-Med) concernant l'axe environnemental de l'Interreg MED (3.2) – PANACeA ainsi que développement de sa seconde phase pour 2019-2022 accompagnant la clôture du Programme et la définition de ces prochains axes stratégiques
- Développement des actions liées au Plan d'action conjoint de la charte de Bologne, promotion de la charte et son processus de mise à jour et d'agrandissement (à travers une Task force dédiée).
- Collaboration possible dans plusieurs projets en cours de développement par la CRPM à dimension interrégionale / interbassins (thématiques liées à l'industrie maritime, énergies marines, sécurité maritime, ou encore tourisme maritime durable, données marines et côtières).
- Développement de projets pour labellisation par l'Union pour la Méditerranée (MedCoast4BG notamment) en lien avec les partenaires de la rive Sud sur les sujets liés au tourisme maritime durable et GIZC-PSM et à la formation maritime (en collaboration avec d'autres GT de la CIM).

3- Axes de transversalité: veille des impacts communs aux politiques maritimes et d'accessibilité/transport, valorisation des interactions terre-mer dans les priorités sectorielles de l'espace méditerranéen, transport maritime durable, travail sur les données marines et accès aux financements par les régions

- Veille sur les stratégies, réglementations européennes, et propositions de recommandations politiques
- Participation dans les analyses CRPM en lien avec la mise en œuvre de la DCSMM dans le cadre d'une approche écosystémique et utilisation des mers.
 - Contribution à la réflexion sur les problématiques liées à la politique de cohésion (fonds ESI, allocation des fonds et indicateurs post 2020) – en coordination avec le Groupe de la CRPM
 - Donner de l'impulsion au développement de synergies au sein des DGs de la Commission Européenne (Energie, Move, Climat, Environnement, Entreprise et industrie, Regio, Mare) et ESPON sur le lien terre-mer.
- Analyse de la dynamique et des possibles problématiques d'accès aux différents fonds européens liés à l'économie de la mer et les transports (ESIF, H2020, MIE, plan Juncker, etc.)

- Organisation des débats conjoints lors de réunions et identification des actions de plaidoyer et échanges de bonnes pratiques
- Actions pour la priorisation d'un transport maritime durable et équilibré
 - Collaboration avec le groupe transport de la CRPM, notamment dans le cadre du suivi du forum ESSF – Mobilisation sur le suivi de la Directive Soufre
 - Réflexions et plaidoyer pour une intégration efficace des Autoroutes de la Mer dans le RTE-T et leur adaptation aux spécificités régionales (périphéricité, insularité, connexions maritimes terrestres au corridor méditerranéen en tant que tronçons complémentaires).
 - Analyse des instruments européens pour l'aide au développement du transport maritime durable, politiques portuaires communes à la Méditerranée et capitalisation des projets de coopération sur le transport maritime durable.
- Approfondir la réflexion et des actions concernant l'accessibilité, et l'interopérabilité des données marine/côtières, et en général de tout type de données utile pour l'élaboration des indicateurs fonctionnels pour le développement et monitoring de la Politique Maritime Intégrée et de la Politique de transport
 - Débats, réflexions conjointes sur l'accessibilité, la compilation conjointe et l'interopérabilité des données du point de vue des régions (difficultés/valeur ajoutée) etc.
 - Contribution et capitalisation des informations et des rapports provenant de projets de l'UE
- Développement de partenariat et réflexions sur des projets pilotes/stratégiques communs
 - Développement de projets dans le cadre du programme Interreg MED qui peuvent avoir une dimension transversale (ex. projets horizontaux qui portent sur l'axe environnemental et l'objectif spécifique 3.2, l'objectif spécifique de tourisme durable 3.1, et 1.1 sur la Croissance Bleue et l'Innovation, 2.3 sur la mobilité durable...) et d'autres programmes et appels (ex. DG MARE/EASME, H2020).

III- Organisation

Les **Régions de Murcia et Sud co-pilotent le groupe de travail**, elles se concentrent chacune plus particulièrement sur une thématique, la première sur l'angle transport et l'autre sur l'angle de la politique maritime intégrée.

Les régions co-responsables assurent ensemble la **promotion et la coordination des travaux avec le secrétariat exécutif de la Commission Interméditerranéenne**, elles apportent les ressources humaines nécessaires au suivi des actions proposées dans les axes de travail.

Au sein des activités du groupe, des **Task Forces spécifiques**, chacune représentant une action sur un sujet ou projet spécifique, pourraient être montées. Ces TFs seront coordonnées par une région en particulier qui dynamisera les activités connexes. Les coprésidences du groupe superviseront également l'avancée des travaux et les résultats des TFs afin que tout soit développé dans un cadre cohérent et coordonné. Le groupe a actuellement constitué les TFs suivantes :

- ❖ **Task force sur « Commission de coordination de la Charte de Bologne »** sur la gestion et développement durable de zones côtières pilotée par la Région **Emilie-Romagne**. Cette TF couvre principalement la mise en œuvre et l'actualisation du Plan d'Action Conjoint de la Charte de Bologne.
- ❖ **Task Force sur « Pêche et aquaculture »** dirigée par l'Andalousie. Cette TF couvrira les aspects de financement liés à l'*European Fisheries Ecosystem Plan*, les réflexions sur l'avenir de la pêche en Méditerranée. Actions et stratégies en faveur de l'aquaculture durable, la dimension externe de la PCP, ainsi que des projets (par exemple sur le tourisme de pêche). Task force « Industries maritimes et énergies marines » portée par la région... (à confirmer)

- ❖ **Task Force sur « Le suivi dans les régions de l'Agenda Economique Bleu de l'UpM »** mené par le Lazio. Cette TF couvre tous les principaux aspects liés à la mise en œuvre dans les régions des travaux de l'UpM sur l'économie bleue (forum des parties prenantes, actions, plateforme économie bleue, etc.). Cela implique également la coordination avec les initiatives émergentes et la capitalisation et le développement d'enquêtes (ex. les investissements maritimes) et de projets contribuant à plusieurs des thèmes soulignés dans ce plan et le domaine de travail spécifique à la croissance bleue.

D'autres TFs peuvent être activées sur le « Transport maritime durable » et « Autoroutes de la mer », ou encore « la mitigation climatique » ou d'autres problématiques (par exemple la démarche des ports propres et labélisation).

Le périmètre spécifique pour les actions prioritaires de chaque TF sera défini dans les Cahiers des charges (CdC) ou des documents similaires qui seront annexés à ce plan de travail. Une fois que les objectifs de travail, CdC et/ou les actions prioritaires sont définis, le travail sera effectué de préférence par des échanges par voie électronique (courrier électronique, site Web, Dropbox), vidéoconférence (Skype, GoToMeeting ou téléconférence comme par exemple OpenConf). Les TFs se rencontreront également en personne, de préférence de « back to back » avec des séminaires, des réunions statutaires, des activités de projet et dans le cadre du GT « Transport & PMI ».

Les membres des groupes essaieront de développer des contacts utiles avec des organisations, experts, représentants des institutions européennes et Euromed en lien avec les thématiques et utiles pour l'avancée des travaux.

Des synergies seront mises en œuvre avec les autres commissions géographiques de la CRPM, les groupes de travail CRPM et les autres groupes de travail de la Commission Interméditerranéenne sur les questions transversales liées aux thématiques de travail. Ces synergies seront organisées avec le soutien du secrétariat de la Commission Interméditerranéenne.

Le groupe de travail se réunira de manière collective, ou concernant surtout un des axes principaux de travaux, ou une des task forces, sur la base des besoins liés à l'agenda européen et méditerranéen et si possible en parallèle à d'autres événements organisés par la CRPM/Commission Interméditerranéenne ou d'autres événements spécifiques aux thématiques. *A minima* l'organisation prévoit deux réunions techniques par an et l'organisation de séminaires spécifiques sur proposition des régions. Toute invitation aux rencontres ainsi que le calendrier et informations concernant le groupe seront envoyés aux directions régionales des membres chargés des transports et des questions maritimes pour favoriser leur information et participation, le cas échéant.

Les langues de travail seront l'anglais, le français et l'espagnol. Dans les cas où l'interprétation sera absente, les membres communiqueront en anglais et français selon préférence et compositions des participants des réunions.

En règle générale, chaque membre prendra en charge l'organisation et les frais de ses déplacements lors de sa participation aux réunions du groupe (sauf dans le cas où le co-financement d'un projet européen pourra y contribuer). Le secrétariat de la CIM soutient les co-présidences et les coordinateurs de TF dans la préparation et l'organisation des réunions du groupe et des TFs.

Ce plan sera examiné et mis à jour au besoin au cours du mandat.

IV- Calendrier

- Réunions du groupe de travail et de ses Task Force à Marseille, le 20 juin 2019.
- Mise à jour de la Charte de Bologne et de son plan d'action conjoint (en continu).
- Mise en œuvre de 2 projets horizontaux sélectionnés par le programme Interreg Med : InnoBlueGrowth sur Innovation & Croissance Bleue et PANACEA sur la protection de l'environnement et les événements, ex. séminaires de capitalisation des deux projets prévus de 2017 à 2019, élaboration des phases numéro 2 de Panacea et InnoBlueGrowth pour 2019-2022

- Actions futures dans le cadre de l'initiative Ouest Med et coopération avec le Groupe de travail de l'UpM sur l'économie bleue (ex. participation aux ateliers Ouest Med sur une base régulière (juillet 2017, décembre 2018, mai et novembre 2019), suivi et coordination régulière avec l'UpM sur leur groupe de travail économie bleue (2017), soutien à l'organisation du forum régional des parties prenantes MED sur l'économie bleue (novembre 2017, décembre 2018, mai et novembre 2019).
- Suivi de l'évaluation dans le cadre des derniers appels à propositions (horizontaux et modulaires) d'Interreg MED (octobre 2019).
- Prochaines réunions de la CRPM sur les transports et contribution au sondage sur l'aviation (avril et septembre 2019, séminaire « Aviation » en mars 2020 en Cornwall)
- Task Force CIM sur la pêche et l'aquaculture (Groupe de travail Transport et PMI) suite à des réunions statutaires ou à d'autres réunions (à confirmer)

V- Annexes et autres documents pertinents

1. Cahier des charges du groupe de travail sur les pêches et l'aquaculture
2. Cahier des charges - Task Force sur le suivi dans les régions de l'UpM Agenda sur l'économie bleue
3. Cahier des charges du « Conseil de coordination de la Charte de Bologne »
4. Plan d'action commun Charte de Bologne
5. Position des politiques CIM face aux problèmes maritimes
6. Documents relatifs à : l'Initiative de la Méditerranée de l'Ouest, Bluemed etc.
7. Informations sur les projets maritimes et de transport de la CIM et de la CRPM

Ces documents sont disponibles sur le site de la CIM CRPM, dans la Dropbox spécifique de la CIM ou sur demande.